



Fondation
contre le Cancer
Fondation d'utilité publique

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fondation contre le Cancer
Chaussée de Louvain, 479
1030 Bruxelles
02 736 99 99

BANCS SOLAIRES, MACHINES À CANCER

Jusqu'à 75 % de risque supplémentaire de cancer de la peau

143 cas supplémentaires de mélanome par an en Belgique

800 morts par an en Europe

La Fondation contre le Cancer plaide pour un enregistrement obligatoire des bancs solaires

Bruxelles, le 4 décembre 2012 - D'après la Fondation contre le Cancer, les bancs solaires sont des machines à cancer. L'effet cancérigène des bancs solaires est irréfutable. Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC) les classe dans la même catégorie que le tabac ou l'amiante. Malgré cela, une étude menée à la demande de la Fondation contre le cancer montre que le public sous-estime les risques liés à leur utilisation, ou ne les connaît tout simplement pas. Dans le même temps, les cas de cancers de la peau augmentent à un rythme effrayant. En Belgique, on compte aujourd'hui 18 000 cas par an, un chiffre qui augmente chaque année de 5%. Dans le cadre de sa politique générale de prévention face aux UV, la Fondation contre le Cancer lance une campagne d'affiche sur les bus de 11 villes belges, afin de sensibiliser le public aux effets cancérigènes des bancs solaires. Elle demande également des contrôles plus stricts et l'enregistrement obligatoire de tous les centres de bancs solaires.

www.cancer.be

Une publication récente parue dans le *British Medical Journal* arrivait à la conclusion que les bancs solaires causaient 800 morts par an en Europe, et que leurs utilisateurs présentent un risque accru de cancers de la peau de 20 %. Le Centre international de Recherche sur le Cancer place pour sa part les bancs solaires dans la catégorie des cancérigènes avérés, au même titre que le tabac ou l'amiante. Les recherches du CIRC ont relevé des preuves suffisantes permettant de conclure à un lien causal entre le cancer de la peau et l'utilisation des bancs solaires, particulièrement pour les moins de 35 ans. Au sein de ce groupe, l'augmentation du risque de cancer de la peau atteindrait 75 %. En Belgique, on compte 143 cas de mélanomes par an lié à l'utilisation de bancs solaires – le mélanome étant le cancer de la peau le plus mortel.

Il n'y a pas d'usage sans danger du banc solaire.

Aucun « seuil de sûreté » n'existe quant à l'usage des bancs solaires. Ils diffusent des rayons UV très intenses, qui peuvent endommager l'ADN et, par conséquent, font augmenter le risque de cancers de la peau. Ceci explique le message sans aucune ambiguïté de la Fondation contre le Cancer : **évités les bancs solaires**. Ces appareils contribuent à l'accroissement des cas de cancers de la peau, et il n'existe aucune bonne raison de les utiliser*.

La **Fondation contre le Cancer** rassemble les forces dans la lutte contre le cancer, et est active dans toute la Belgique. Dans notre pays, le cancer touche chaque année environ 60 000 personnes. La Fondation finance des recherches scientifiques contre le cancer en Belgique et renforce l'information et l'aide sociale pour les personnes atteintes d'un cancer ainsi que pour leurs proches. Elle est également active dans la prévention, la détection et la promotion d'un mode de vie sain.

Les revenus de la Fondation proviennent principalement de dons et de legs de particuliers. En 2011, les revenus de la Fondation s'élevaient à 19,3 millions d'euros, dont près de 5,4 millions ont été consacrés à la recherche scientifique. La Fondation a consacré 4,9 millions d'euros à l'aide sociale ou matérielle et près de 4,4 millions à l'information et à la promotion santé.

www.cancer.be - Cancerphone 0800 15 801 - Tabacstop 0800 111 00 - www.tabacstop.be



Fondation
contre le Cancer
Fondation d'utilité publique

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fondation contre le Cancer
Chaussée de Louvain, 479
1030 Bruxelles
02 736 99 99

La législation existe, mais elle ne peut pas être appliquée

On estime à 4 000 le nombre de centres de bronzage en Belgique. Dans les faits, le nombre exact est impossible à déterminer car il n'est pas obligatoire d'enregistrer un établissement de ce type. Un grand nombre de centres échappent donc à la législation existante et aux contrôles du SPF Economie portant sur le mode d'utilisation et l'intensité. Lors de contrôles dans des centres enregistrés, le SPF Economie a constaté que 11 % seulement des centres contrôlés étaient en ordre aux yeux de la loi. Ce qui signifie que la majorité des centres de bancs solaires échappent à tout contrôle, qu'il s'agisse de l'état de l'appareil (les lampes, par exemple, doivent être régulièrement changées) ou de son mode d'utilisation (notamment l'accès aux moins de 18 ans).

Pour diminuer le risque des cancers de la peau dus à l'usage des bancs solaires en Belgique, plusieurs mesures s'imposent : une obligation d'enregistrement pour les bancs solaires, une meilleure sensibilisation des utilisateurs et des contrôles plus stricts effectués par les autorités. En outre, certaines publicités suggèrent qu'il est possible de faire du banc solaire sans danger, voire même que cette pratique peut être bénéfique pour la santé. C'est tout simplement faux, et toute publicité allant dans ce sens doit également disparaître.

Une peau bronzée pour les fêtes ? Pas grâce au banc solaire !

Pourquoi utiliser un banc solaire ? La motivation principale est d'ordre esthétique, à savoir avoir une peau bronzée. C'est ce qui ressort de l'enquête menée par IPSOS pour la Fondation contre le Cancer. Parmi les personnes interrogées, 51 % avaient déjà eu recours au banc solaire et 13 % sont des utilisateurs réguliers (au moins 5 séances par an). Pour ceux qui souhaitent avoir une peau bronzée, il existe des alternatives plus sûres telles que les crèmes auto-bronzantes par exemple. Ce n'est ni plus ni moins qu'une forme de maquillage. Elles ne protègent pas contre les UV mais n'exposent pas la peau à un risque inutile.

**Ce communiqué concerne uniquement les appareils commerciaux, à usage non-médical. Les recommandations exprimées ne sont pas applicables dans le cas d'un usage médical (dans le cadre du traitement du psoriasis par exemple).*

En plus de cette campagne, la Fondation contre le Cancer a participé à la journée internationale 'SKIN CANCER AWARENESS DAY' du 4 décembre, dont le thème était l'utilisation des bancs solaires et la prévention des cancers de la peau.

La **Fondation contre le Cancer** rassemble les forces dans la lutte contre le cancer, et est active dans toute la Belgique. Dans notre pays, le cancer touche chaque année environ 60 000 personnes. La Fondation finance des recherches scientifiques contre le cancer en Belgique et renforce l'information et l'aide sociale pour les personnes atteintes d'un cancer ainsi que pour leurs proches. Elle est également active dans la prévention, la détection et la promotion d'un mode de vie sain.

Les revenus de la Fondation proviennent principalement de dons et de legs de particuliers. En 2011, les revenus de la Fondation s'élevaient à 19,3 millions d'euros, dont près de 5,4 millions ont été consacrés à la recherche scientifique. La Fondation a consacré 4,9 millions d'euros à l'aide sociale ou matérielle et près de 4,4 millions à l'information et à la promotion santé.

www.cancer.be - Cancerphone 0800 15 801 - Tabacstop 0800 111 00 - www.tabacstop.be



Fondation
contre le Cancer
Fondation d'utilité publique

COMMUNIQUE DE PRESSE

Fondation contre le Cancer
Chaussée de Louvain, 479
1030 Bruxelles
02 736 99 99

3 idées reçues erronées sur le banc solaire :

Le banc solaire est une alternative plus sûre au soleil : FAUX !

Les bancs solaires correctement règlementés utilisent des lampes UV dont le rayonnement correspond à un indice UV 12. Cela dépasse considérablement l'indice UV du soleil belge, qui se situe généralement en-dessous de 6. Et 11 % seulement des centres de bronzage sont effectivement en ordre avec la législation. Toutefois, il n'y a pas d'usage sans danger des bancs solaires.

Le banc solaire prépare la peau pour les vacances : FAUX !

Rien n'est moins vrai. Un bronzage de banc solaire n'offre qu'une protection équivalente à un facteur de protection (SPF) 2-4. Tout à fait négligeable, donc. Et il y a pire : le banc solaire peut, à terme, provoquer un cancer de la peau.

Le banc solaire est nécessaire pour la production de vitamine D : FAUX !

La vitamine D est essentielle à une bonne santé. Mais les rayons UV émis par les bancs solaires ne permettent pas de produire de la vitamine D de la même manière que les rayons naturels du soleil. Il n'y a pas d'utilisation des bancs solaires sans danger.

Fin du communiqué de presse

Info pour les journalistes – pas pour publication

Pour toute information liée à la prévention soleil : Anne Boucquiau, Manager Prévention, 0485/143 120 – aboucquiau@fondationcontrelecancer.be

Pour toute information concernant la Fondation contre le Cancer : Steven De Bondt, collaborateur communication, 02 743 45 84 – sdebondt@fondationcontrelecancer.be

La **Fondation contre le Cancer** rassemble les forces dans la lutte contre le cancer, et est active dans toute la Belgique. Dans notre pays, le cancer touche chaque année environ 60 000 personnes. La Fondation finance des recherches scientifiques contre le cancer en Belgique et renforce l'information et l'aide sociale pour les personnes atteintes d'un cancer ainsi que pour leurs proches. Elle est également active dans la prévention, la détection et la promotion d'un mode de vie sain.

Les revenus de la Fondation proviennent principalement de dons et de legs de particuliers. En 2011, les revenus de la Fondation s'élevaient à 19,3 millions d'euros, dont près de 5,4 millions ont été consacrés à la recherche scientifique. La Fondation a consacré 4,9 millions d'euros à l'aide sociale ou matérielle et près de 4,4 millions à l'information et à la promotion santé.

www.cancer.be - Cancerphone 0800 15 801 - Tabacstop 0800 111 00 - www.tabacstop.be